



# **BILAN DES VOIC 2013-2018**

**Région de l'Abitibi-Témiscamingue  
UA 083-51, 084-51 et 084-62**

**14 juin 2016**

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

 Les VOIC, un bref rappel

 Bilan

 Période de questions

# LES VOIC

- Valeur
- Objectif
- Indicateur
- Cible
- Outils servant à améliorer les pratiques d'aménagement forestier durable.
- Issus de:
  - enjeux écosystémiques,
  - préoccupations du milieu (TLGIRT ou autochtones),
  - aspects environnementaux significatifs,
  - SADF.

# BILAN PARTIEL 2013-2018

- 🔄 Le bilan final sera disponible en 2019.
- 🔄 La majorité des cibles sont quinquennales, il peut donc y avoir un ajustement sur 5 ans.

# Équilibre des structures d'âge: manque de vieilles forêts

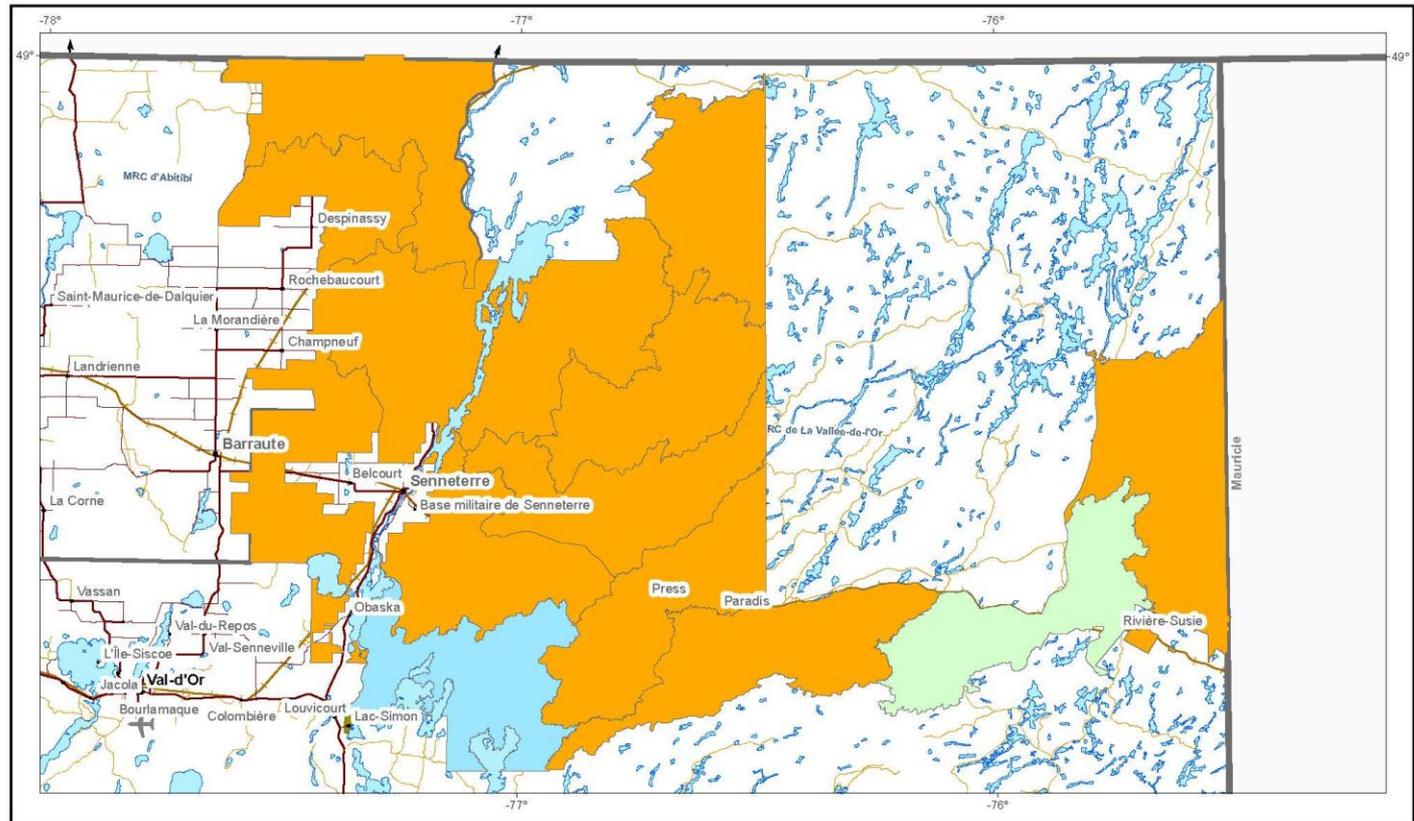
Enjeu	Faire en sorte que la structure d'âge du paysage aménagé s'apparente à celle qui existe dans les paysages dits "naturels".		
Cible	80 % du territoire devrait avoir un degré d'altération faible à moyen		
	083-51	084-51	084-62
	X	X	X
Action	Mise en place d'un plan de restauration des vieilles forêts (cible à atteindre d'ici les 25 prochaines années)		

# Équilibre des structures d'âge: manque de vieilles forêts

Enjeu	Faire en sorte que la structure d'âge du paysage aménagé s'apparente à celle qui existe dans les paysages dits "naturels".		
Cible	À moyen terme maintenir ou assurer le maintien d'au moins 40 % des niveaux historiques de vieilles forêts à l'échelle de l'UA		
	083-51	084-51	084-62
	X	X	X
Action	Mise en place d'un plan de restauration des vieilles forêts (cible à atteindre d'ici les 25 prochaines années)		

# Équilibre des structures d'âge: manque de vieilles forêts

Présence de vieilles forêts par UT en 2013



## Proportion de vieilles forêts



1 / 850 000

## Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone 09

## Sources

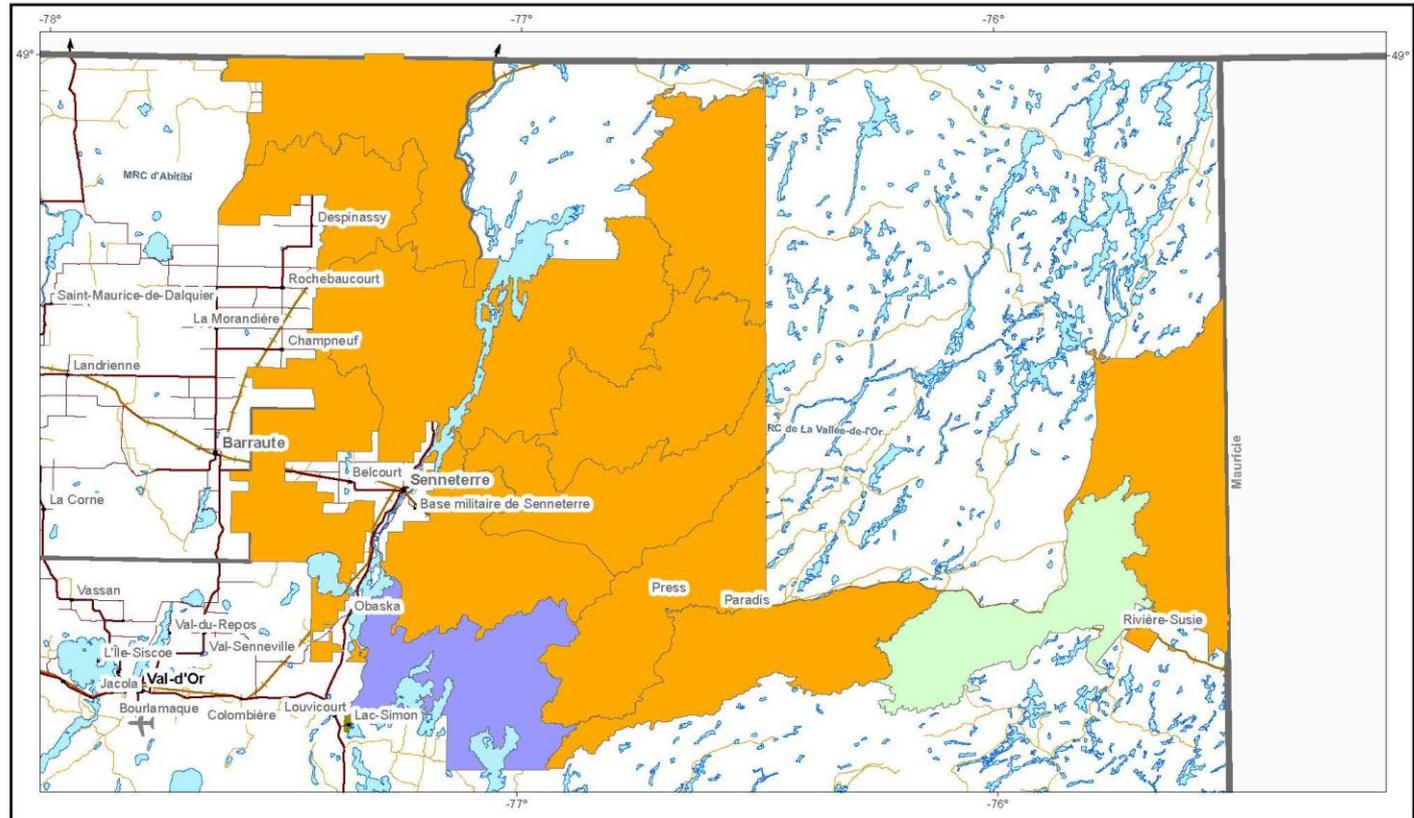
Base de données géographiques, MERN

## Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec

# Équilibre des structures d'âge: manque de vieilles forêts

Prévision de la présence de vieilles forêts par UT en 2018



## Proportion de vieilles forêts



1 / 850 000

## Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone 09

## Sources

Base de données géographiques, MERN

## Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
 Note: Le présent document n'a aucune portée légale.  
 © Gouvernement du Québec

Forêts, Faune  
 et Parcs



# Raréfaction des peuplements à structure interne complexe

Photo d'une coupe partielle irrégulière (CPI)



Forêts, Faune  
et Parcs

Québec



# Raréfaction des peuplements à structure interne complexe

Définition	La complexité des peuplements s'exprime selon trois paramètres: <ul style="list-style-type: none"> <li>• la distribution de tailles des arbres morts ou vivants;</li> <li>• l'étagement vertical des tiges dans le peuplement et</li> <li>• hétérogénéité spatiale (présence de trouées, composition).</li> </ul>		
Enjeu	<b>Maintenir ou augmenter la présence de peuplements à structure interne complexe</b>		
Cible	5% de la récolte en traitements sylvicoles qui contribuent à créer ou maintenir de la structure (CPI)		
	083-51	084-51	084-62
			
Action	S.O		

# Présence de bois morts (legs)

Photos d'une récolte par îlots



1:10 000  
0 125 250 500 750 Mètres

Photos d'une récolte par bouquets



1:10 000  
0 125 250 500 750 Mètres

# Présence de bois morts (legs)

Enjeu	Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)		
Cible	3% de la superficie récoltée en CPRS laissés en legs opérationnels et planifiés		
	083-51	084-51	084-62
			
Cible	20% des CPRS planifiées avec au moins 5% de rétention (bouquets ou îlots)		
	083-51	084-51	084-62
			
Actions	S.O.		

# Envahissement par les feuillus intolérants

<b>Enjeu</b>	<b>Prévenir l'enfeuillement</b>		
Cible	5 % des secteurs récoltés susceptibles à l'enfeuillement aménagés à l'aide d'actions sylvicoles qui visent à prévenir ou limiter l'enfeuillement (CPR, CPI, CPPTM, CS)		
	083-51	084-51	084-62
			
Cible	100 % des secteurs récoltés susceptibles à l'enfeuillement devront faire l'objet d'un suivi		
	083-51	084-51	084-62
			
Actions	L'UG se dotera de moyens afin d'assurer le suivi de l'ensemble des superficies (photos 3D, etc.)		

# Raréfaction de l'épinette blanche

<b>Enjeu</b>	<b>Favoriser les espèces associées aux peuplements mixtes de fin de succession</b>		
<b>Cible</b>	50 % des sites présentant de l'épinette blanche avant récolte, récoltés avec des traitements visant le maintien ou l'établissement naturel de l'épinette blanche (CPI, CPR, CRS, CPTDV, CPPTM, CPHRS, CRV).		
	083-51	084-51	084-62
			
<b>Cible</b>	5 % des plants reboisés sont de l'épinette blanche.		
	083-51	084-51	084-62
			
<b>Actions</b>	Cette cible est non atteignable pour l'UA 083-51, pour le PAFIT 2018-2023, prendre en considération le portrait du territoire et convenir d'une cible atteignable.		

# Raréfaction des pinèdes naturelles

Enjeu	Favoriser le maintien des pinèdes naturelles ainsi que la présence de semenciers et de vétérans à l'échelle du paysage		
Cible	50 % des sites présentant du pin blanc avant récolte font l'objet d'un aménagement visant le maintien ou l'établissement naturel du pin blanc (CPR, CRS ou CRV).		
	083-51	084-51	084-62
		S/O	S/O
Cible	1 % des plants reboisés sont du pin blanc ou rouge.		
	083-51	084-51	084-62
		S/O	S/O
Actions			

# Diversité et intégrité des milieux humides et riverains

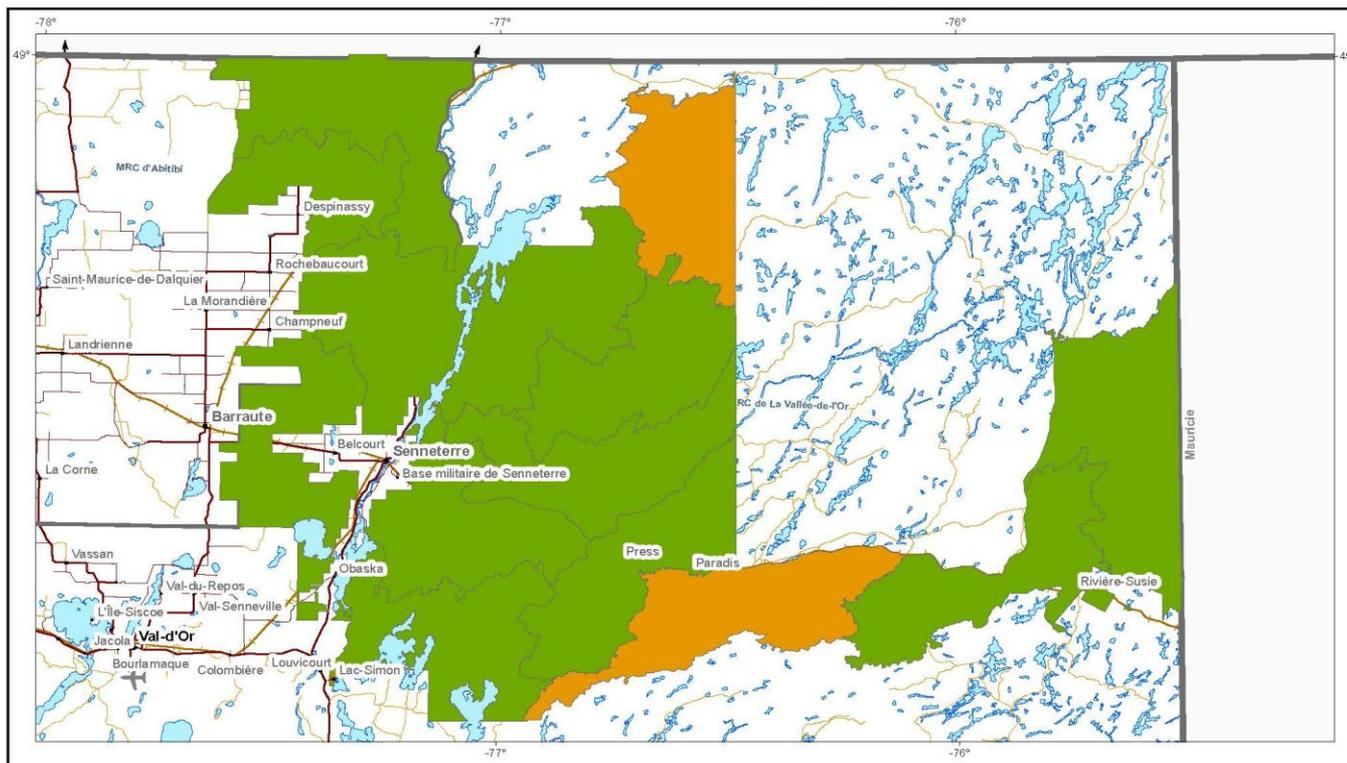
Enjeu	Protéger les milieux riverains et les milieux humides d'intérêt pour la conservation.		
Cible	Assurer la conservation d'au moins 12 % de la superficie occupée par des milieux humides par UA		
	083-51	084-51	084-62
			
Cible	100 % des bandes riveraines seront laissées sans récolte à partir de 2014		
	083-51	084-51	084-62
			
Actions	Pour l'UG84 il y a abondance de milieu humide, il faut cibler les milieux d'intérêt (rare ou intègre). La cible devra être ajusté pour 2018-2023.		

# Maintien d'un habitat convenable pour les espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité

Enjeu	Conserver suffisamment d'habitats de qualité à l'échelle des UA pour répondre aux besoins des espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité		
Cible	Maintenir 100 % des UT avec au moins 50 % de la superficie forestière de l'UT occupée par des peuplements de 7 m et +		
	083-51	084-51	084-62
	✓	✗	✗
Cible	Maintenir au moins 33 % de la superficie forestière de l'UA en peuplements adéquats		
	083-51	084-51	084-62
	✓	✓	✓
Cible	Considérant un rayon d'influence de 15 km, viser 100 % de la superficie forestière de l'UA sous l'influence de massifs.		
	083-51	084-51	084-62
	✓	✓	✓
Action			

# Maintien d'un habitat convenable pour les espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité

Présence de forêt de 7m et plus par UT



Proportion de forêt de 7m et plus

Moins de 50%

50% et plus

Limite des UT



1 / 850 000

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone C9

Sources

Base de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue

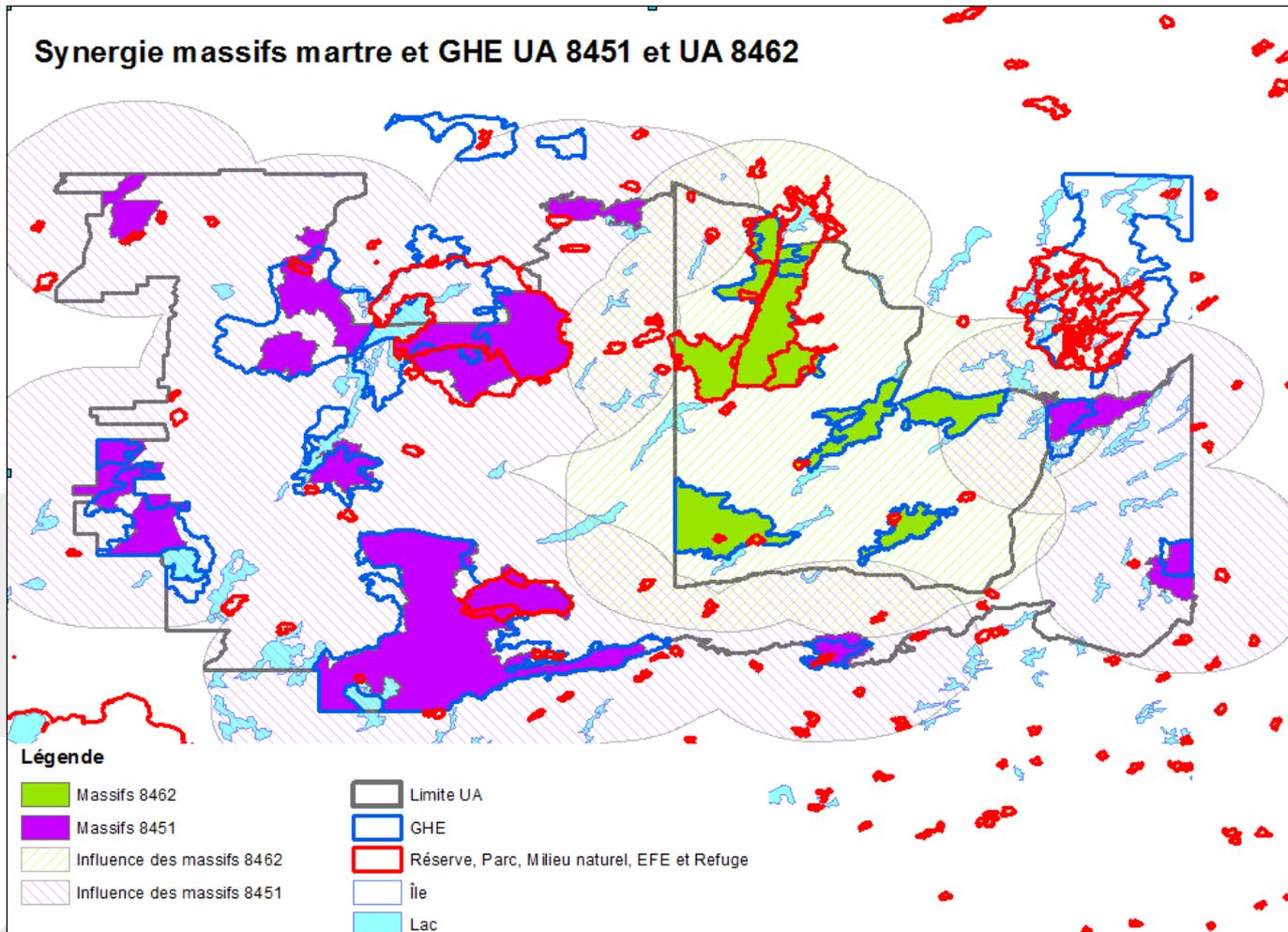
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec

Forêts, Faune  
et Parcs

Québec

# Maintien d'un habitat convenable pour les espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité



# Pertes de superficie forestière productive

Enjeu	Préserver la productivité des écosystèmes en réduisant l'orniérage dans les parterres de coupe, la superficie du réseau routier et les perturbations du sol aux abords des chemins.		
Cible	3 % de pertes de superficie forestière productive sur le territoire récolté pour les chemins		
	083-51	084-51	084-62
	X	X	X
Cible	0,5 % de pertes de superficie forestière productive sur le territoire récolté pour les bordures de chemins		
	083-51	084-51	084-62
	X	X	X
Actions	Rencontre avec les BGA déjà réalisée. Une prise de mesure supplémentaire est prévue en 2016. En attente de voir s'il y a eu amélioration. Les actions concrètes doivent venir des BGA.		

# Orniérage

Photos de secteurs de récolte avec ornières



Forêts, Faune  
et Parcs

Québec 

# Orniérage

Enjeu	Préserver la productivité des écosystèmes en réduisant l'orniérage dans les parterres de coupe, la superficie du réseau routier et les perturbations du sol aux abords des chemins.		
Cible	85 % d'assiettes peu perturbées		
	083-51	084-51	084-62
	✓	S/O	S/O
Cible	0 % d'assiettes très perturbées		
	083-51	084-51	084-62
	✗	S/O	S/O
Actions	Rencontre à venir en juin avec les BGA. Les actions concrètes doivent venir des BGA.		

# Qualité du milieu aquatique (érosion)

Photos de cas d'érosion



Forêts, Faune  
et Parcs

Québec



# Qualité du milieu aquatique (érosion)

Enjeu	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant la qualité des interventions forestières et de l'aménagement du réseau routier		
Cible	0 cas d'érosion/pont-ponceau		
	083-51	084-51	084-62
	X	X	X
Actions	Rencontre avec les BGA déjà réalisée. Une prise de mesure supplémentaire est prévue en 2016. En attente de voir s'il y a eu amélioration. Les actions concrètes doivent venir des BGA.		

# Conserver la qualité de l'eau potable issue des aquifères granulaires

Enjeu	Minimiser la densité du réseau routier et conserver un couvert forestier adéquat sur les aquifères granulaires identifiés		
Cible	Minimum 50 % de superficie occupée par un couvert forestier de 3 mètres et plus pour chaque aquifère granulaire identifié		
	083-51	084-51	084-62
			S/O
Cible	Maximum 2 % de la superficie occupée par les chemins forestiers carrossables sur chacun des segments d'aquifères granulaires identifiés		
	083-51	084-51	084-62
			S/O
Actions	À l'exception de Malartic 4% déjà à ce niveau avant la préparation du VOIC. Aucune action à mettre en œuvre.		

# Poursuite des activités de trappe de la martre à l'échelle de chaque terrain de piégeage

Enjeu	Permettre aux trappeurs clairement actifs sur un TPE dont le potentiel d'habitat pour la martre est présentement diminué par les coupes, d'harmoniser finement leur TPE avec le MFFP en visant à minimiser les impacts des travaux d'aménagement forestier sur la martre.		
Cible	Pour 100 % des terrains éligibles à l'harmonisation fine qui font l'objet d'une demande, des actions sont prises en vue de convenir de mesures d'harmonisation.		100%
083-51	084-51	084-62	
✓	✓	✓	
Actions	<p style="text-align: right;">Forêts, Faune et Parcs</p>		

# Poursuite des activités de trappe de la martre à l'échelle de chaque terrain de piégeage

Enjeu	Permettre aux trappeurs clairement actifs sur un TPE et dont le potentiel d'habitat pour la martre est présentement adéquat, mais risque d'être diminué par les coupes planifiées, d'harmoniser finement leur TPE avec le MFFP en visant à minimiser les impacts des travaux d'aménagement forestier sur la martre.		
Cible	Pour 100 % des terrains éligibles à l'harmonisation fine qui font l'objet d'une demande, des actions sont prises en vue de convenir de mesures d'harmonisation.	100%	
083-51	084-51	084-62	
✓	✓	✓	
Actions	<p style="text-align: right;">Forêts, Faune et Parcs</p> <p style="text-align: right;"><b>Québec</b> </p>		



# Questions?

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 